

# COMPRENDRE LE MODE DE COTISATION “PER CAPITA”

## Réglementation

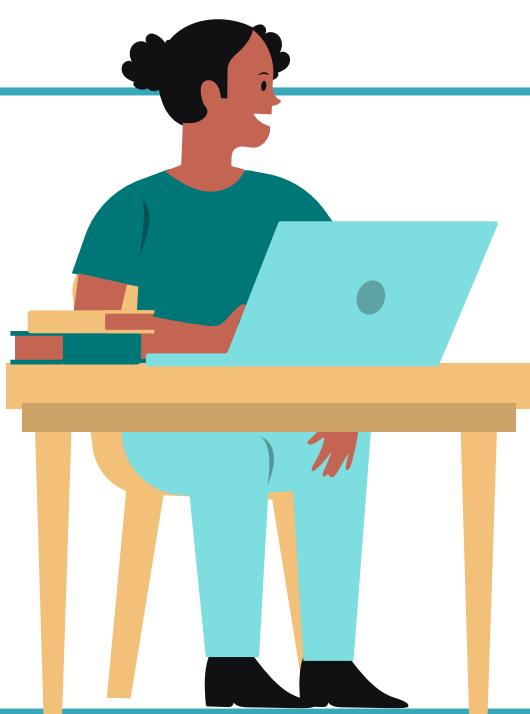
### Comment fonctionne la cotisation ?

- Par salarié («per capita») : une cotisation pour chaque salarié, quelle que soit la durée du contrat (temps plein ou partiel), garantissant une égalité de traitement.
- Forfaitaire et mutualisée : couvre l'ensemble des prestations délivrées par le SPSTI81.

### Ce que la cotisation finance :

- Le suivi médical des salariés.
- Les actions de prévention collective, adaptées aux risques de l'entreprise et conformes à la réglementation.

Source : [Legifrance](#)



## Déclaration annuelle

Tous les ans, vous devez effectuer votre déclaration annuelle des effectifs via [l'Espace Adhérent](#) du SPSTI81.

Vous devez ainsi renseigner le nombre de salariés qui sont présents au sein de votre entreprise.

## Comment est calculée ma cotisation ?

Nombre de salariés présents au sein de votre entreprise au 1er janvier



Tarif de la cotisation “Per Capita” établi pour l'année en cours



Montant de la cotisation annuelle



## AVEC VOTRE COTISATION, VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ENSEMBLE DE NOS SERVICES

Prévention des risques professionnels

Suivi Individuel de l'état de santé

Prévention de la désinsertion professionnelle